



CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

CHARTERED
PROFESSIONAL
ACCOUNTANTS
CANADA

Comptables professionnels agréés du Canada
277, rue Wellington Ouest Toronto (ON) CANADA M5V 3H2
T. 416 977.3222 Téléc. 416 977.8585
www.cpacanada.ca

Chartered Professional Accountants of Canada
277 Wellington Street West Toronto ON CANADA M5V 3H2
T. 416 977.3222 F. 416 977.8585
www.cpacanada.ca

POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT

CPA Canada est résolue à offrir à quiconque prend part aux activités qu'elle organise une expérience sûre, agréable et empreinte de respect, que ce soit en personne ou en ligne. Aussi est-il attendu que les règles énoncées ci-après soient observées dans le cadre de toutes ces activités de même qu'à l'occasion des rencontres sociales périphériques.

Les participantes et participants doivent adopter une conduite convenable et professionnelle. Aucun acte d'intimidation ou de harcèlement ne sera toléré, entre autres :

- les commentaires verbaux ou écrits fondés sur des motifs de discrimination (genre, identité et expression de genre, orientation sexuelle, handicap, apparence physique, masse corporelle, race, âge, religion);
- les commentaires verbaux ou écrits, les gestes ou l'intimidation physique à l'endroit de quiconque sur la base de son opinion réelle ou perçue des mesures relatives à la COVID-19;
- la participation à un acte d'intimidation délibéré;
- la traque ou la présence insistante auprès d'autrui;
- la cyberintimidation;
- la prise de photos, de captures d'écran ou d'enregistrements inappropriés ou non justifiés;
- la création ou la diffusion de contenu nuisible, obscène ou indécent;
- la création ou la diffusion de contenu blessant ou désobligeant;
- la participation à des activités perturbatrices;
- les contacts déplacés ou une attention non sollicitée.

CPA Canada applique une politique de tolérance zéro à l'égard des actes ou des comportements qui menacent la sécurité et le bien-être des participantes et participants, dont les suivants :

- violence ou acte criminel;
- promotion d'un acte violent ou criminel;
- exploitation sexuelle d'enfants ou d'adultes;
- atteinte au droit à la vie privée ou à la protection de l'image d'autrui;
- promotion du suicide et de l'automutilation;
- utilisation de contenu haineux, nuisible ou explicite;
- actes ou comportements réputés menaçants.

Aucun de ces actes ou comportements ne sera toléré dans le cadre des activités (allocutions, présentations, séances de réseautage, ateliers, réunions, autres conversations en ligne, etc.) organisées par CPA Canada. La présente politique s'applique aussi aux exposants, aux



commanditaires et aux intervenants apparentés. Les signalements émanant aussi bien de la victime que de témoins seront pris en compte.

Si une participante ou un participant se livre à l'un des actes ou comportements énoncés ci-dessus, CPA Canada pourra prendre toutes les mesures qu'elle juge appropriées, lesquelles peuvent prendre la forme d'un avertissement, d'une expulsion de l'activité sans remboursement et d'une interdiction de participer aux activités ultérieures. Quiconque est prié de mettre fin à du harcèlement doit obtempérer sans délai. En ce qui concerne les activités en ligne, CPA Canada se réserve le droit de supprimer toute publication ou de suspendre temporairement ou définitivement l'accès à un utilisateur.

Si vous êtes victime ou témoin d'un quelconque comportement contraire à la présente politique, veuillez écrire sans tarder à serviceclient@cpacanada.ca.

Pour toute question ou tout commentaire au sujet de ce qui précède, vous pouvez également communiquer avec le service à la clientèle.

SIGNALER UN INCIDENT

Si vous avez été victime ou témoin d'une conduite non convenable pendant une activité de CPA Canada, veuillez le signaler en écrivant à serviceclient@cpacanada.ca. Tout incident porté à l'attention de l'organisation sera pris au sérieux et traité dans la plus stricte confidentialité.